Référence : FDS_746_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 05/04/2021
Remplace la version du 08/09/2014

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial RUBANATTRAPMOUCH.4ROUL. - 3167770211153-29563 -

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Ruban attrape mouches

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO France SAS
Zone Industrielle
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE

Téléphone : 03 81 40 25 25
Adresse e-mail : info@compo.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Non classé.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 :

Non applicable.

2.3 Autres dangers

Les composants du mélange ne remplissent pas les critères PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

Référence : FDS_746_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 05/04/2021
Remplace la version du 08/09/2014

RUBRIQUE 3: Composition/ informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Le produit ne contient pas de composants classés comme dangereux en quantités nécessaires à mentionner dans la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas du contact avec la peau : Laver la peau contaminée avec de l'eau savonneuse et rincer abondamment. En cas des symptômes inquiétants, consulter un médecin.

En cas du contact avec les yeux : Laver les yeux sous l'eau courante en tenant les paupières ouvertes. Protéger l'œil non irrité, enlever les verres de contact. En cas des symptômes inquiétants, consulter un médecin.

En cas d'une ingestion : L'exposition par cette voie en général n'existe pas.

Après une exposition par la voie respiratoire : Aucun effet négatif pour la santé n'est attendu.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun rapport concernant des effets indésirables ou des dangers critiques pendant l'utilisation correcte du produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

La décision concernant la procédure de traitement d'urgence sera prise par le médecin après un examen précis de la victime.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse, poudre, brouillard d'eau. Le moyen d'extinction doit être adapté aux matériaux qui se trouvent dans l'entourage.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau concentré, risque d'élargir l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des gaz nocifs peuvent être émis pendant l'incendie contenant entre autres les oxydes de carbone. Eviter d'inhaler des produits de combustion, car ils peuvent constituer un danger pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des équipements de protection générale, typiques en cas d'incendie. Ne pas rester dans la zone affectée par le feu sans un vêtement approprié résistant aux substances chimiques et un appareil respiratoire autonome. Refroidir des récipients exposés au feu par un jet dispersé d'eau d'une distance sûre. Collecter l'eau d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Appliquer des mesures de protection personnelle. Limitez l'accès des personnes extérieures à la zone de panne jusqu'à ce que les opérations de nettoyage appropriées soient terminées. Assurez-vous que cela est fait uniquement par du personnel qualifié. En cas de grands déversements, isoler la zone exposée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines. En cas de grands déversements, empêcher le produit de se répandre dans l'environnement. Avertissez les services d'urgence concernés si nécessaire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser le produit dispersé mécaniquement. Traiter le produit ramassé comme un déchet ou transférer à une réutilisation.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Traitement des déchets du produit, voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Suivre les consignes de sécurité et d'hygiène. Avant une pause et après la fin du travail, laver soigneusement les mains. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Assurer une ventilation adéquate des lieux de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker uniquement dans des emballages originaux hermétiquement fermés dans un local sec. Stocker à l'écart des produits alimentaires, denrées alimentaires et aliments pour animaux. Température de stockage conseillée : 0 à +30°C. Ne pas mettre en contact avec de l'eau et avec l'humidité. Le produit conservé dans les conditions recommandées garde son efficacité pendant 5 ans à partir de la date de fabrication.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information concernant des utilisations autres que précisées dans la sous-section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas de composants soumis au contrôle de l'exposition au lieu de travail.

8.2. Contrôles de l’exposition

Respecter les règles générales de sécurité et d'hygiène. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Avant une pause et après la fin du travail, laver soigneusement les mains. Assurer une bonne ventilation.

Protection des mains et du corps : Non exigée dans les conditions normales de travail.

Protection des yeux/visage : Non exigée dans les conditions normales de travail.

Protection des voies respiratoires	: Non exigée dans les conditions normales de travail.
Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement	: Eviter la pénétration des quantités importantes de produit dans les nappes phréatiques, aux égouts ou dans le sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique/forme	: Matière solide/ bande en papier adhésive avec arôme alimentaire et l'huile minérale
Couleur	: Non déterminé
Odeur	: Caractéristique selon l'arôme utilisé
Seuil olfactif	: Non déterminé
Valeur de pH	: Non applicable
Température de fusion/ congélation	: Non applicable
Point d'ébullition initial	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Vitesse d'évaporation	: Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	: Produit n'est pas inflammable
Limite supérieure/inférieure d'explosivité	: Non déterminé
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur	: Non applicable
Densité	: Non déterminé
Solubilité	: Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non déterminé

Température d'auto-inflammabilité	:	Non déterminé
Température de décomposition	:	Non déterminé
Propriétés explosives	:	Ne présente pas de propriétés explosives
Propriétés comburantes	:	Ne présente pas de propriétés comburantes
Viscosité	:	Non applicable

9.2. Autres informations

Pas de données.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif. Le produit ne subit pas une polymérisation dangereuse.

10.2. Stabilité chimique

Pendant l'utilisation et la conservation correcte le produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Inconnues.

10.4. Conditions à éviter

Eau, humidité.

10.5. Matières incompatibles

Inconnues.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Inconnues.

Référence : FDS_746_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 05/04/2021
Remplace la version du 08/09/2014

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classement ne sont pas remplis.

Irritation ou corrosion cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classement ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sur la base des données disponibles, les critères de classement ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classement ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Sur la base des données disponibles, les critères de classement ne sont pas remplis.

Cancérogénéité

Sur la base des données disponibles, les critères de classement ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classement ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classement ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classement ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classement ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

La bioaccumulation n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient pas de composants répondant aux critères PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit n'a pas d'impact sur le réchauffement climatique et sur la destruction de la couche d'ozone.

Référence : FDS_746_N
Version: 2021-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 05/04/2021
Remplace la version du 08/09/2014

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination du produit : Ne pas jeter à l'égout. Éliminer conformément à la réglementation en vigueur. Le code de déchet doit être indiqué sur le lieu de fabrication.

Méthodes d'élimination des emballages usés : Réutilisation / recyclage / liquidation des emballages vides éliminer conformément à la législation locale. Seuls les conteneurs entièrement vidés peuvent être réutilisés. Recycler les emballages jetables.

Base juridique de l'Union: Directive 2008/98 / EC, 94/62 / EC.

Actes législatifs nationaux: Dz. U. 2013, poz. 21 avec modifications ultérieures: Dz. U. 2013, poz. 888 avec des modifications ultérieures.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADN	ADR	RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				
14.5 Dangers pour l'environnement	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

ICPE : Non concerné.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique du mélange n'est pas exigée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision : Cette FDS a été révisée dans sa totalité.

Abréviations et acronymes :	
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CE50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
COV	Composés organiques volatiles
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)

DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
EN	Norme européenne
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association internationale du transport aérien
FDS	Fiche de Données de Sécurité
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
R&Ds	«recherche et développement scientifiques»: toute activité d'expérimentation scientifique, d'analyse ou de recherche chimique exercée dans des conditions contrôlées et portant sur des quantités inférieures à 1 tonne par an.
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
STP	Station d'épuration

TLM	Tolérance limite médiane
VLB	Valeur limite biologique
TRGS	Prescriptions techniques pour les substance dangereuses
VLE	Limite d’exposition professionnelle
VLIEP	Valeur limite indicative d’exposition professionnelle
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
WGK	Classe de pollution des eaux

Formations : avant de commencer à travailler avec le produit, l'utilisateur doit connaître les réglementations en matière de santé et de sécurité relatives à la manipulation de produits chimiques et, en particulier, suivre une formation adéquate sur le lieu de travail.

Informations supplémentaires : la classification d'un produit a été faite sur la base de la méthode de calcul des données physico-chimiques d'un mélange et le niveau de substances dangereuses conformément aux lignes directrices du règlement 1272/2008 /EC (CLP).

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.